



je me suis portée caution pour mon fils et j'ai des ennuis aidez

Par **chistine**, le **02/02/2013** à **12:16**

je me suis portée garante pour mon fils en 2005. il a quitté ce studio fin aout 2012. un etat des lieux a été établi avec lui (il a 33 ans) et oh surprise le 01 fevrier 2013 je recois une lettre recommandée de l'agence m'informant que le proprietaire a trouvé le studio dans un état lamentable et cela en presence d'un huissier. l'agence m'informe que le montant de la caution ne suffira pas a couvrir les travaux qu'il on fait faire plusieurs devis et qu'il m'enveront la facture...de mon coté ma situation financiere a changé je ne gagne que 1040 euros par mois, mon entreprise est en redressement judiciaire, je ne vois plus mon fils.....AIDEZ MOI SVP QUE FAIRE

Par **youris**, le **02/02/2013** à **14:51**

bjr,
d'abord faire vérifier par un spécialiste que l'acte de cautionnement est valable car parfois il ne respecte les conditions strictes imposées par la loi.
vérifier que les frais de remise en état sont prévus dans l'acte de cautionnement.
sinon je crains que vous ne soyez contraint de respecter votre engagement de caution.
cdt

Par **chistine**, le **02/02/2013** à **17:38**

merci youris d'avoir pris de votre temps pour repondre

Par **HOODIA**, le **02/02/2013** à **18:19**

La caution n'est pas toujours valable dans la durée du bail ;il faut vérifier sur votre engagement...

Par **chistine**, le **02/02/2013** à **18:54**

merci de m'avoir répondu